



000719 DECISION

N° /D/CAMPOST/DG/CGM DU

17 AOÛT 2026

PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°000024/AONO/CAMPOST/CIPM/2026 DU 26/06/2026 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) AU TITRE DE L'EXECICE 2026

FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAMPOST, EXERCICE 2026
IMPUTATION BUDGETAIRE : 668400000000 "ASSURANCE MALADIE"

LE DIRECTEUR GENERAL

- VU La constitution ;
- VU La Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques
- VU Le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU La Loi N°2024/013 du 25 décembre 2024 portant Loi de Finances de le République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;
- VU Le Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- VU Le Décret N° 2004/095 du 23 avril 2004 portant création de la CAMPOST ;
- VU La Résolution N°000001/CAMPOST/CA du 07 juillet 2016 portant nomination de M.KALDADAK Pierre en qualité de Directeur Général de la CAMPOST ;
- VU La Résolution N°20250310/CAMPOST/CA du 02 octobre 2025 portant adoption de la manuel de procédures des marchés de la CAMPOST ;
- VU La Résolution N°20260117/CAMPOST/CA du 20 janvier 2026 portant approbation du plan de passation des marchés 2026 de la CAMPOST ;
- VU La proposition d'attribution d'un marché de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CAMPOST n°00000096 du 12 août 2026 ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint n°000024/AONR/CAMPOST/CIPM/2026 du 26 juin 2026, pour la souscription d'une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Cameroon Postal Services (CAMPOST), au titre de l'exercice 2026.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - La société ci-après, a été retenue comme Adjudicataire du Marché pour la souscription d'une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Cameroon Postal Services(CAMPOST), au titre de l'exercice 2026 :

N°	Adjudicataire	Montant TTC lu à l'ouverture (en FCFA)	Montant TTC corrigé (en FCFA)	Délai	Observations
1	NSIA CAMEROUN ASSURANCES BP 2759 Douala Tél : +237 233 502 700 Fax : +237 233 433 119	95 498 888	95 656 388	12 Mois	du 1 ^{er} Novembre 2026 au 31 Octobre 2027

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /

Yaoundé, le 17 AOUT 2026
LE DIRECTEUR GENERAL



Pierre KALDADAK

Copies :

- PCA CAMPOST
- ARMP
- Président CIPM CAMPOST
- Intéressé
- Affichage
- CGM

COMMUNIQUE N° 00003557 /CAMPOST/DG/CGM DU17 AOUT 2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°000024/AONR/CAMPOST/CIPM/2026 DU 26/06/2026 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

**FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAMPOST, EXERCICE 2026
IMPUTATION BUDGETAIRE : 668400000000 "ASSURANCE MALADIE"**

Le Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST), communique :

Par décision N° 0000719 D/CAMPOST/DG/CGM du 17 AOUT 2026

Conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint relatif à la souscription d'une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Cameroon Postal Services (CAMPOST), au titre de l'exercice 2026 les résultats dudit Appel d'Offres National Restreint se présentent comme suit :

Rang	Soumissionnaires	Montant TTC (en FCFA) lu	Montant TTC (en FCFA) corrigé	Observations
1 ^{er}	NSIA CAMEROUN ASSURANCES BP 2759 Douala Tél : +237 233 433 113	95 498 888	95 656 388	Mieux disant : Meilleure note finale : 98,4/100 points Attributaire du Marché : 1^{er} Délai d'exécution : 12 mois
2 ^{ème}	ZENITHE INSURANCE SA BP 1540 Douala Tél : +237 233 434 132	99 985 854	99 986 355	93,5/100 points

La société attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, **au plus tard dans les trois (03) jours** qui suivent, à la Cellule de la Gestion des Marchés de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Yaoundé, le 17 AOUT 2026
LE DIRECTEUR GENERAL

Copies :

- PCA CAMPOST
- ARMP
- Président CIPM CAMPOST
- Intéressé
- Affichage
- CGM

**Pierre KALDADAK**